

Scorpion 18/04/2013

LANCEMENT DU PARTENARIAT ABZESOLAR-AEDD

Energies renouvelables : Une lampe solaire à portée de main

Le ministre de l'Environnement et de l'Assainissement Ousmane Ag Rhissa a présidé lundi à l'Ambassade du Burkina Faso le lancement de lampes de lecture solaires MAMA-LIGHT. C'était en présence de son Excellence Sané Mohamed Topan, ambassadeur du Faso, de Mamadou Diakitè, premier vice Président du Haut Conseil des Collectivités, de Abdoulaye Pona, Président de la Chambre des Mines du Mali et de Mamadou Gakou, Directeur de l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD). Ces lampes ont une grande utilité puisqu'elles permettent aux élèves d'apprendre leurs leçons pendant la nuit et aux miniers de travailler dans les galeries pour l'extraction de l'or. Une lampe coûte 12.500 F CFA.

Il faut rappeler que le projet MAMA-LIGHT pour l'énergie durable est une initiative de la société AbzeSolar. SA dirigée par la burkinabé Son Altesse royale la Princesse Abzeila Djiqma et le néerlandais Dr. Anton Martens. Cette société dispose des équipements de qualité désormais disponibles au Mali.

Pour le ministre vert, le développement durable a été décliné en programmes pour la préservation de l'environnement par la majorité des gouvernements et des instances internationales. En effet, il existe aujourd'hui un consensus global autour de la nécessité de se préoccuper de la durabilité du développement. Ainsi, a-t-il souligné que, le choix d'équipements moins gourmands en énergie est une option largement préconisée. En complément, le recours aux énergies renouvelables con-

tribue, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, à combattre le réchauffement climatique, et représentent un avenir prometteur. Certains pays ont vu l'émergence et la progression de ces énergies ces dernières années, bien qu'elles restent encore marginales dans la plupart des pays africains.

S'agissant de la situation au Mali, Ousmane Ag Rhissa a dit que l'énergie domestique est plus basée sur la consommation de bois et occupe la place centrale (81%) du bilan énergétique national, suivie par les produits pétroliers (16%) et par l'électricité (3%). " Ces chiffres montrent la grande interdépendance du secteur énergétique et du secteur forestier. La diminution des surfaces boisées au Mali est de 500 000 hectares par an et, dans le contexte actuel, les programmes de reforestation sont loin de compenser ces pertes ; ils sont bien en deçà de 100 000 hectares "a-t-il indiqué avant de prévenir vertement : " Si la tendance actuelle à la consommation de bois-énergie n'est pas inversée, la production de bois exploitable ne satisfera plus la demande avant la fin de cette décennie ".

Pour répondre à ce défi, le ministre vert pense que la politique nationale forestière doit impulser de nouveaux modes de gestion, intensifier les actions de gestion rationnelle des énergies traditionnelles et promouvoir le développement des énergies de substitution au premier rang desquelles les énergies renouvelables.

Selon lui, c'est ces raisons que le ministère de l'Environnement et de l'Assainissement à travers l'Agence de l'Environnement et du Développe-

ment Durable, a décidé de s'investir massivement dans le développement des énergies renouvelables. C'est, a-t-il précisé, dans ce cadre qu'a été établi un partenariat avec la société AbzeSolar, sous la forme juridique d'un " protocole d'accord ".

Ce partenariat porte spécifiquement sur la promotion des énergies renouvelables par la vulgarisation des équipements solaires dans la perspective du fonctionnement des mécanismes et des opportunités offertes par le Mécanisme pour un Développement Propre au Mali.

Dans la forme, il s'agit d'un contrat de consolidation du partenariat Public-Privé aux termes desquels la société AbzeSolar. SA s'engage à approvisionner le marché en équipements solaires, à engager un partenariat privilégié avec l'AEDD pour les crédits carbone et à assurer un transfert de compétences aux structures sur les centrales solaires photovoltaïques.

Pour sa part, le ministre de l'Environnement et de l'Assainissement, à travers l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable s'engage à appuyer la société AbzeSolar pour la promotion de ses produits et l'obtention des crédits carbone ainsi qu'à assurer un appui conseil sur ses liens avec l'environnement. Cette initiative de la société AbzeSolar est soutenue par mon Département car elle s'inscrit parfaitement dans le cadre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement. Il a tenu à encourager cette société et ses partenaires à continuer à promouvoir les énergies renouvelables.

M.MAÏGA